



Fiche 69

# Affichage environnemental sur les produits du porc

## Contexte et objectifs

Impulsée par le Grenelle de l'Environnement organisé par l'Etat Français, une volonté politique forte pousse le Ministère du Développement Durable à initier des travaux pour afficher des caractéristiques environnementales des produits de consommation dont celles des viandes et produits carnés.

Cet affichage vise à informer le consommateur de l'impact du produit sur l'environnement au travers de critères dont celui du réchauffement climatique.

Pour le législateur, cette information a vocation à permettre au consommateur d'agir selon ses convictions en matière d'environnement et d'encourager les progrès dans les pratiques de production.

Les enjeux sont de taille pour les produits animaux qui, selon certaines méthodes de mesures environnementales, sont considérés comme les plus défavorables à l'environnement.

Si l'information environnementale ne prend pas en compte les spécificités des filières d'élevage, le consommateur pourrait être poussé à changer ses habitudes alimentaires selon ce nouvel arbitrage environnemental.

Parmi les critères aujourd'hui retenus par le Ministère figure l'impact carbone des produits mis en rayon, la consommation de ressources naturelles (exemple: l'énergie fossile non renouvelable) ainsi que l'impact sur la biodiversité et le milieu naturel (eutrophisation, qualité de l'eau...).

L'expérimentation de l'affichage auprès du consommateur a été initiée en 2011 et l'IFIP y a contribué en concertation avec les représentations professionnelles de la filière dans l'objectif de ne pas stigmatiser les viandes et charcuteries, et d'aboutir à un mode de calcul accessible aux PME.

## Principaux résultats

Concernant l'émission de Gaz à effet de serre (GES), la moyenne française de la production de porcs a été mesurée par l'IFIP selon la méthode ACV (analyse du cycle de vie). Cette valeur a été établie à 2.7 +/- 0.4 kg de CO<sub>2</sub> par kg de poids vif départ du portail de la ferme.

Le porc abattu est estimé à 3,13 +/- 0,4 kg de CO<sub>2</sub>/kg de viande.

Cette valeur utilise une clé de répartition massive de l'impact carbone entre produits et coproduits issus de l'abattage porcin.

Cette allocation d'impact environnemental entre produits et coproduits fait toujours l'objet de discussions entre les différents utilisateurs. (charcutiers, fabricants de coproduits de type gélatines, pet food...).

L'IFIP a participé à l'étude CELENE financée par FranceAgriMer visant à tester différentes règles d'allocation et d'unités fonctionnelles (rapport remis début 2012).

Le Ministère de l'environnement souhaitait également tester lors de l'expérimentation sur l'affichage environnemental, l'impact du produit sur la biodiversité (impact sur la faune, la flore et les écosystèmes).

L'IFIP a réalisé une étude afin de recenser les facteurs d'impact de la filière porcine sur la biodiversité et l'eutrophisation (étude financée par Inaporc).

Ces résultats sont partagés avec nos partenaires européens afin de comparer les résultats et de converger sur une méthodologie commune.

## Partenariats et collaborations

CELENE, FICT, ANIA

## Financeurs

FranceAgriMer, INAPORC, ADEME...

## Contacts responsables de l'action

Gilles NASSY  
(gilles.nassy@ifip.asso.fr)  
Patrick CHEVILLON  
(patrick.chevillon@ifip.asso.fr)  
Sandrine ESPAGNOL

## En savoir +

### Interventions

Réunions de professionnels : ANIA, FICT, CELENE

### Publications

En cours de finalisation, rapport CELENE (FranceAgriMer)

### Autres transferts

Appui aux entreprises de la filière à la mise en place de bilan carbone et test de grilles de mesure d'impact sur la biodiversité

